17567 BELFIORE dpe

	,,,,	ren						-	
u	^+	NEAH	\sim		L + 1 1	\sim	\mathbf{I}	-	//
м	ei.	21 ELI		_	_ 11.		11	-	·/ 4

Diagnostiqueur: x CABINET PERNOT EXPERTISES 11 rue Philippe le Hardi

21000 DIJON tel: 03.80.500.547 fax: 03.80.50.17.10

Propriétaire :

M. x

Propriétaire des installations communes :

tel : fax :

Gestion du syndic :

tel : fax :

Mandataire: CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES

Tour INCITY 116 cours Lafayette 69003 LYON

tel : fax :

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N°Ademe: 2021V1003320Y Logement 001

Valable jusqu'au : 23/11/2030 Type de bâtiment : Appartement Année de construction : 2015

Surface habitable : 18,91 m²
Adresse : 8 rue Chanoine Vinceneux
appartement lot 15 rdc

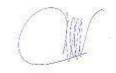
21000 DIJON

Date du rapport: 24/11/2020 Date de visite: 12/11/2020

Diagnostiqueur: ERTISES 11 rue Philippe le Hardi 21000 DIJON

Numéro certification: 8013411

Signature:



Propriétaire :

Nom: M. x

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

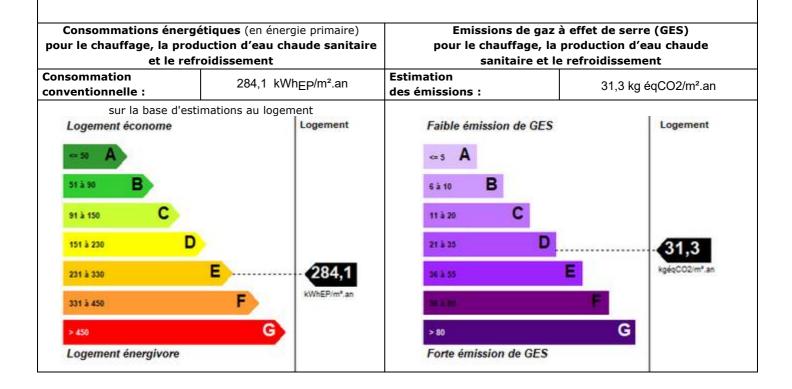
Nom : Adresse :

69120 VAULX EN VELIN

Consommations annuelles par énergie

obtenus par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWhEF	Détail par usage en kWhEP	
Chauffage	Electricité : 1570 kWhEF	4051 kWhEP	217,01 €
Eau chaude sanitaire	Gaz naturel : 1321 kWhEF	1321 kWhEP	112,14 €
Refroidissement			
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 1570 kWhEF Gaz naturel : 1321 kWhEF	5372 kWhEP	511,07 € Abonnements compris



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1) Descriptif du logement et de ses équipements Chauffage et refroidissement Eau chaude sanitaire, ventilation Logement Murs: Système de chauffage : Système de production d'ECS : - Mur en béton banché Ep <=20cm isolé - Chauffage à effet joule - Production ECS collective gaz selon année de construction (2014/2015) - placoplâtre sur communs (isolation selon année de construction) Toiture: **Emetteurs:** Système de ventilation : - Plafond mitoyen - Panneau rayonnant électrique NF - VMC à extraction et entrées d'air hygroréglables (Hygro B) catégorie C Menuiseries: Système de refroidissement : - Fen.bat. PVC double vitrage(VNT) air 16mm - NEANT Avec ferm. - Porte opaque pleine simple en bois Plancher bas: Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : - Plancher sur terre-plein Non requis

Quantité d'énergie

d'origine renouvelable:

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - sans objet

Pourquoi un diagnostic

Énergies renouvelables

NFANT

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

kWhEP/m2.an

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "horsgel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

<u>Aération</u>

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...); poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel:

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...):

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation Conventionnelle (kWhEP/m².an)	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Horloge	274,6	€€	☆	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	30,00

Envisager la mise en place d'une horloge de programmation pour le système de chauffage et choisir un programmateur simple d'emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance.

Na pas la placer : sur une paroi ensoleillée, près d'une entrée d'air neuf, près d'une zone de courant d'air, au dessus d'un émetteur, près d'une cheminée d'agrément.

Recommandation 2 274,6 €€

\$\frac{1}{2}\$ \text{30,00}

nettoyer régulièrement les bouches de ventilation.}

30,00

légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
☆: moins de 100 € TTC/an	€: moins de 200 € TTC	oooo : moins de 5ans
☆☆: de 100 à 200 € TTC/an	€€: de 200 à 1000 € TTC	○○○ : de 5 à 10 ans
***: de 200 à 300 € TTC/an	€€€: de 1000 à 5000 € TTC	♀ : de 10 à 15 ans
នុំនុំនុំន់: plus de 300 € TTC/an	€€€€: plus de 5000 € TTC	: plus de 15 ans

Commentaires:

La personne présente lors de la visite qui gère les locaux nous a indiqué que la production d'eau chaude sanitaire était collective et au gaz. nous n'avons pas eu d'information complémentaire par le syndic.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y! http://www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : http://www.developpement-durable.gouv.fr ou http://www.ademe.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: Bureau Véritas Certification n°8013411

60 avenue du Général de Gaulle 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX

certification: 8013411

Assuré par AXA FRANCE IARD

313 terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX

N°: 10592956604

ANNEXE 8

FICHE TECHNIQUE POUR LES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REALISES SUIVANT LA METHODE DES CONSOMMATIONS ESTIMEES

Référence du logiciel validé : DPEWIN version V4 Référence du DPE : 2021V1003320Y

Diagnostic de performance énergétique

fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Généralités

Généralités				
Département	21			
Altitude	220 m			
Type de bâtiment	Appartement			
Année de construction	Après 2006			
Surface habitable	18,91 m ²			
Hauteur moyenne sous plafond	2,50 m			

Enveloppe

Enveloppe - Caractéristiques des murs

Code	Description	Caractéristique	Valeur
M01	MUR n°1	U	0,360 W/m ² °C
	Mur en béton banché Ep <=20cm	b	1,000
	Travaux d'isolation effectués à partir	Localisation	Sur Extérieur
THE RESERVE	2006 (ITI)		
		Orientation	Surface
U=0,360 W/m ² °C		Nord-Ouest/Nord/Nord-	
0-0,500 W/III- C		Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
		Ouest	4,48 m ²
		Intérieure	
Code	Description	Caractéristique	Valeur
M02	MUR n°2	U	0,360 W/m²°C
//	Cloison de plâtre Travaux d'isolation effectués à partir 2006 (ITI)	b	0,900
		Localisation	Sur Local non chauffé
U=0,360 W/m ² °C	Local donnant sur une circulation avec ouverture directe sur l'extérieur	Orientation	Surface
	Surface des parois entre les locaux	Nord-Ouest/Nord/Nord-	
	chauffés et le local non chauffé (parois	Est	
	isolées): 7,10 m2	Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
	Surface des parois entre le local non	Est	
	chauffé et l'extérieur (parois non isolées)	Ouest	
	: 7,50 m2	Intérieure	5,25 m ²

Enveloppe - Caractéristiques des planchers

Code	Description	Caractéristique	Valeur

Etude DPEV4

S01		
1	?	

U=0,270 W/m²°C

PLANCHER n°1

Plancher sur terre-plein

Surface Terre-plein : 18,91 m2 Périmètre Terre-plein : 18,98 m

Terre-plein isolé

U	0,270 W/m ² °C
b	1,000
Localisation	Sur Terre-plein
Surface	18,91 m²

Enveloppe – Caractéristiques des plafonds

Code	Description	Caractéristique	Valeur
T01	PLAFOND n°1	U	0,000 W/m2°C
	Plafond mitoyen	b	1,000
7		Localisation	Mitoyen
U=0,000 W/m2°C		Orientation	Surface
0-0,000 W/III C		Nord-Ouest/Nord/Nord-	
		Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
		Ouest	
		Horizontale	
		Intérieure	18,91 m²

Enveloppe – Caractéristiques des vitrages

Code	Description	Caractéristique	Valeur
F01	Fenêtre n°1	Ujn	2,200 W/m ² °C
A SHIP MICH.	Fenêtre battant PVC double vitrage(VNT)	Uw	2,600 W/m ² °C
	air 16mm Volet roulant PVC (e<=12mm)		
	Au nu intérieur	Orientation	Surface
Ujn=2,200 W/m ² °C	Largeur dormant 5 cm	Nord-Ouest/Nord/Nord- Est	
<u> </u>	Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°	Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
	Masques proches	Ouest	2,62 m ²
	The second secon	Horizontale	
	Pas de masque	Intérieure	
	Masques lointains		
	Pas de masque		

Enveloppe – Caractéristiques des portes

Code	Description	Caractéristique	Valeur
F01	Porte n°1	U	3,500 W/m ² °C
	Porte opaque pleine simple en bois		
U=3,500 W/m ² °C	Au nu intérieur	Orientation	Surface
	Largeur dormant env. 5 cm	Nord-Ouest/Nord/Nord-	
		Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
		Ouest	
		Intérieure	1,85 m²

Enveloppe – Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher bas/mur

Etude DPEV4

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	Liaison Mur extérieur / Plancher bas	Psi	0,710
		Longueur	5,680 m
Psi=0,710			

Enveloppe – Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher haut/mur

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	Liaison Mur extérieur / Plancher haut	Psi	0,270
April 10 mar		Longueur	5,680 m
And the second second			
Psi=0,270			
131-0,270			
		l	

Enveloppe - Caractéristiques des ponts thermiques de type refend/mur

Description	Caractéristique	Valeur
Liaison Mur extérieur / Refend	Psi	0,410
	Longueur	2,500 m
		Liaison Mur extérieur / Refend Psi

Systèmes

Systèmes – Caractéristiques de la ventilation

Code	Description	Caractéristique	Valeur
VMC à extraction et entrées d'air	VMC à extraction et entrées d'air	Qvarep	1,073
	hygroréglables (Hygro B)	Smea conventionnelle	1,500
La majorité des ouvrants possède des joints d'étanchéité	1	Q4 m²	1,700
	Q4_env	56,273	
	Q4	69,037	
	Qvinf	4,265	
	Hvent	6,896	
		Hperm	1,450

Systèmes – Caractéristiques du chauffage

Code Description	Caractéristique	Valeur
------------------	-----------------	--------

Etude DPEV4			
	Panneau rayonnant électrique NF	Bch	1630,714
	catégorie C	Re	0,970
	Emetteurs divisés	Rr	0,990
	Pas de réseau de distribution	Rd	1,000
	Aucun équipement d'intermittence	Rg	1,000
		Ich	

Systèmes – Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	Production ECS collective gaz naturel	BECS	551,151
	2014/2015 Production hors du volume habitable Les pièces desservies sont non contigües	Fecs	0,000
		Rd	0,522
		Rs	1,000
		Rg	0,800
		Iecs	2,396

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Le DPE a pour principal objectif d'informer sur la performance énergétique des bâtiments. Cette information communiquée doit ensuite permettre de comparer objectivement les différents bâtiments entre eux.

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- en présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe ;
- · les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés-heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés-heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduit des températures à 16°C pendant la nuit de 22h à 6h;
- aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C;
- · le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

		Bâtiment à usage principal d'habitation					Bâtiment ou partie
DPE pour un immeuble			DPE non réalisé à l'immeuble			de	
	ou une maison individuelle		Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	Appartement avec système individuel de chauffage ou de production d'ECS		Appartement avec système collectif de	bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	Tirriirieuble	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	chauffage et de production d'ECS	a nabication
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à		X		
Utilisation des factures	X		l'immeuble	X		X	X

Pour plus d'informations :

<u>www.developpement-durable.gouv.fr</u>, rubrique performance énergétique <u>www.ademe.fr</u>



Cabinet PERNOT EXPERTISES

11 rue Philippe le Hardi

21000 **DIJON**

ATTESTATION DE SUPERFICIE PRIVATIVE DE LOT DE COPROPRIETE

selon l'article 46 de la loi 65-557 du 10 juillet 1965

Selon l'article 46 de la loi 65-557 du 10/07/1965 et articles 4-1, 4-2 et 4-3 du décret 67-223 du 17 mars 1967

Certificat de superficie Loi Carrez n° 17567

Demandeur: CAISSE D EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES

116 Cours Lafayette

69003 LYON 3EME ARRONDISSEMENT

Propriétaire : M xxx

Lieu de mesurage: 8 rue Chanoine Vinceneux

21000 **DIJON**

Studio, étage : rdc, porte : 15, lot 15

Date de visite : Jeudi 12 Novembre 2020

SUPERFICIES RELEVEES POUR L'ENSEMBLE DU BIEN			
Pièces Superficie Carrez Surface ou annexe non comptabilisée (m²)			
entrée	4,50		
salle de bains	2,88		
séjour	11,53		
Superficie Loi Carrez	18,91 m ²		

(dix huit mètres carrés quatre-vingt onze)

Observations : Le règlement de la copropriété ne nous a pas été soumis, la responsabilité du Cabinet se voit dégagée quant à l'exactitude de la désignation et de la

constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles désignées par le demandeur.

rappel : La présente attestation est exclusivement délivrée en vue de la proche mutation des biens ci-dessus par le propriétaire demandeur ci-dessus nommé, dans leur état actuel et à la date d'aujourd'hui. En aucun cas elle ne pourra être utilisée à d'autres fins comme particulièrement à l'occasion

d'une mutation ultérieure.

Date d'émission : DIJON le 24 Novembre 2020

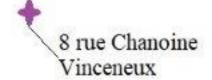
Opérateur de repérage :

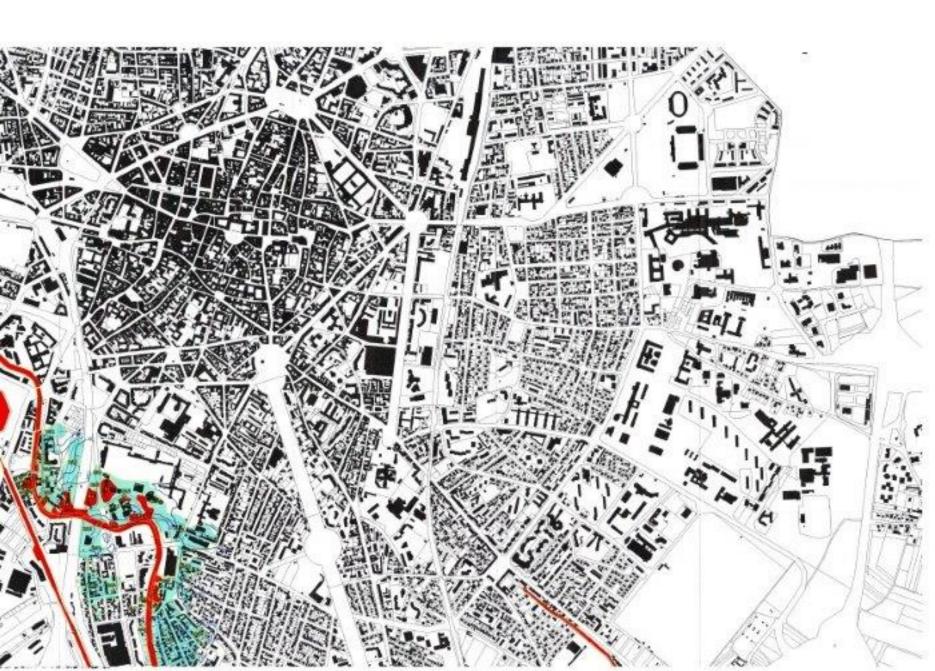
e présent document et son contenu sont protégés par les règles de la confidentialité de notre profession. Toute communication, copie ou révélation de son contenu à d'autre que le(s) destinataire(s) est strictement interdit. Le présen apport ne peut être reproduit que dans son intégralité. La reproduction d'extraits est interdite sans notre accord préalable. Au cas où ce document ne vous serait pas destiné, nous vous remercions de nous en aviser immédiatement pa éléphone et de nous le retourner par voie postale, à nos frais, sans en conserver de copie.

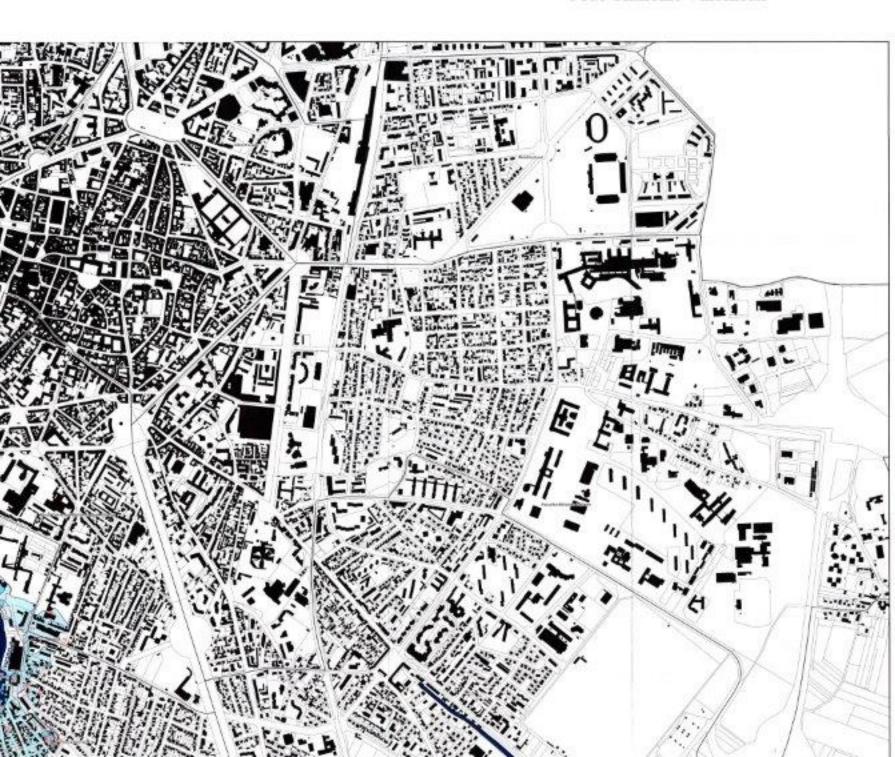
Page 1 sur 1

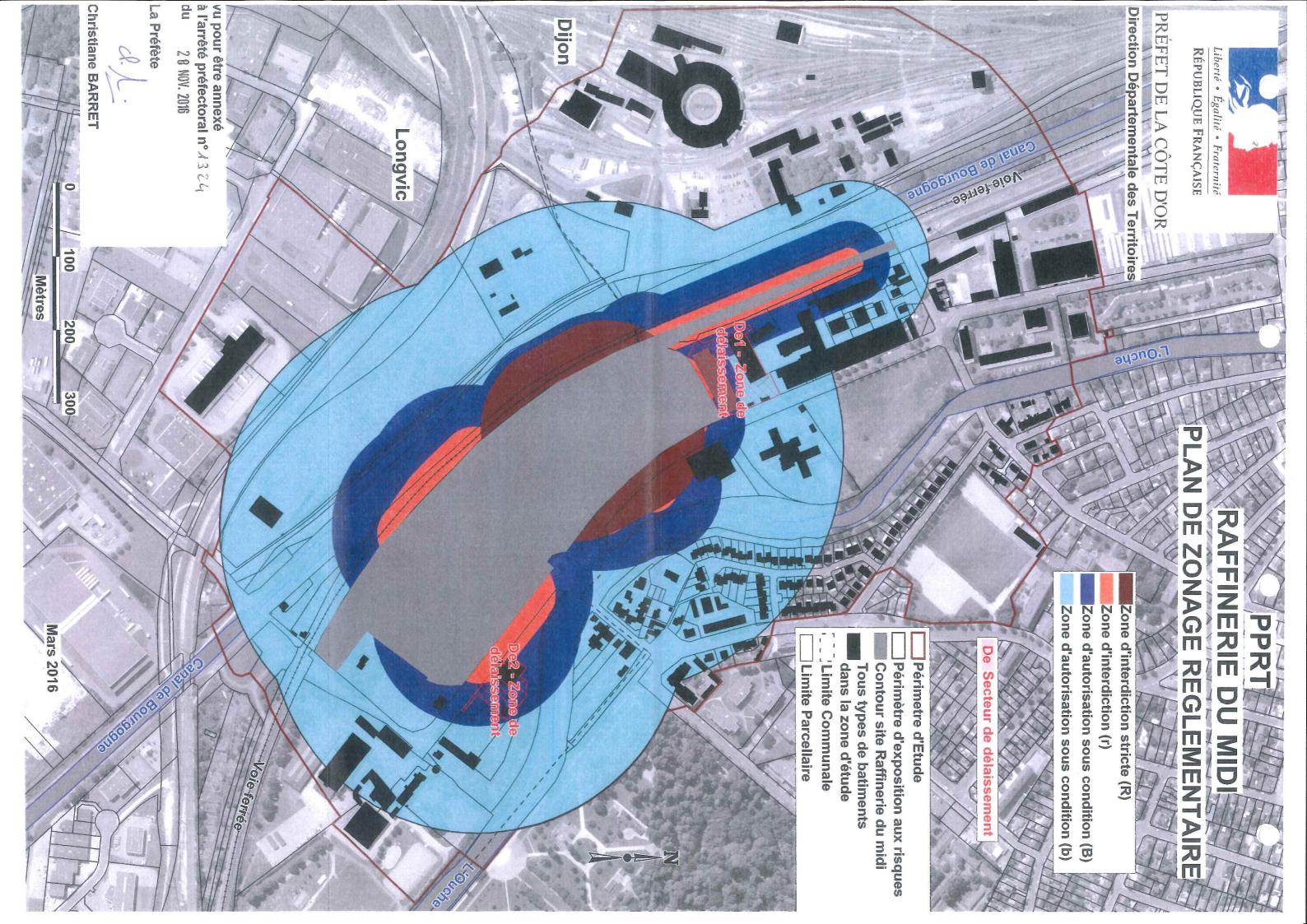












Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état. Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du 27/01/2017 Remplaçant celui du 10/03/2016 Adresse de l'immeuble code postal ou Insee commune 8 rue Chanoine Vinceneux 21000 DIJON Cadastre BD 247, 248 et 249 Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN) L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N 1 oui non X prescrit date 07/12/2015 approuvé x ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : Retrait/ Gonflement des argiles inondations autres L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non x ² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N 1 oui non x prescrit anticipé approuvé date ¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : inondations autres L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non x ² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM) L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³ oui non x date prescrit approuvé ³ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : mouvement de terrain autres L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non 4 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore ⁵ oui non x approuvé ⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet thermique effet de surpression L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non ⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non ⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques oui non auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

page **2**/2

	Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire
>	L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
	zone 1xzone 2zone 3zone 4zone 5très faiblefaiblemodéréemoyenneforte
	Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel radon
>	L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non x
	Information relative à la pollution de sols
>	Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non x
	Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*
	* catastrophe naturelle minière ou technologique
>	L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non
	Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte
	DCI et cartes disponibles sur le site de la préfecture de Côte d'or et arrêté radon du 27 juin 2018

vendeur / bailleur date / lieu acquéreur / locataire XXX 24/11/2020

information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez le site Internet : www.georisques.gouv.fr